



**DEMANDE VISANT À CE QUE LA RÉOLUTION CONTENANT LA DISPOSITION CI-APRÈS IDENTIFIÉE  
SOIT SOUMIS À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNÉES  
SECOND PROJET DE RÉOLUTION N° 24-06-0520**

**Objet :** Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 1923 et 1925, rue Pérodeau / Habitation accessoire / Lot 4 122 167 / Zone H1-208 / CCU n° 24-05-0055

**Disposition :** Permettre la création d'une nouvelle unité d'habitation accessoire alors que la réglementation ne le permet pas (Règlement de zonage n° 1275).

Nous, soussignés, personnes habiles à voter de la **zone H1-208 concernée** demandons que la disposition susmentionnée de ce projet de résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

	Nom	Adresse	Date	Signature	Qualité			
							AVEC PROCURATION	
					Domicilié	Propriétaire non résident	Copropriétaire ou cooccupant non résident	Personne morale
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)